

École de Musique

P. L. LA FUYE
4, rue Montesquieu
37000 TOURS
tél. 06 25 82 42 20 ou 06 18 69 95 22

FICHE D'INSCRIPTION orchestre guitare 2026-2027

ÉLÈVE

NOM : PRÉNOM : Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal

Courriel : @ tél. portable :

RESPONSABLE : pour les élèves mineurs

NOM : PRÉNOM :

Téléphone travail en cas d'urgence :

TARIFS 175 € Cotisation annuelle pour la participation à l'orchestre de guitare

La cotisation annuelle (à l'exclusion de la cotisation du patronage) peut éventuellement être fractionnée en plusieurs versements par chèques datés du jour de l'inscription à l'ordre de " Tout Pour La Musique ".

Aucune cotisation, même fractionnée, ne pourra être remboursée en cours d'année sauf circonstances exceptionnelles et sur présentation d'un justificatif (Perte d'emploi, maladie grave ou accident).

IMPORTANT :

- **Droit à l'image** : l'élève majeur ou le responsable si l'élève est mineur autorise TPLM à prendre des photos ou à filmer pour une éventuelle publication dans le journal régional (audition, remise des diplômes, concerts avec l'harmonie), ou sur le site de l'harmonie ou du patronage, ou sur des affiches de la section ou du patronage ☐ oui ☐ non
- **En cas d'urgence, j'autorise les responsables de l'École de musique " Tout Pour La Musique " à faire pratiquer les examens, soins médicaux et interventions chirurgicales reconnus par un médecin et m'engage à régler l'intégralité des frais médicaux incombant à la famille.**
- **Accusé de réception du règlement intérieur de l'École de Musique TPLM**

Je, soussigné (Prénom Nom qualité) déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'École de Musique dont un exemplaire m'a été remis ce jour.

Signature des Parents ou du Représentant légal (précédée de « Lu et approuvé » + date)

CALENDRIER DES REPETITIONS ORCHESTRE DE GUITARE
(Précisé lors de l'inscription)

MODE DE REGLEMENT

De préférence par chèque payable en 1 fois ou en 3 fois

Si paiement en espèces, le montant de l'inscription sera à verser en 1 seule fois au moment de l'inscription

En 1 fois

En 3 fois

1^{er} chèque :

2^e chèque :

3^e chèque :

Ces chèques sont à établir à l'inscription à l'ordre de TPLM et seront débités : le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril

Adhésion au Patronage pour la saison 2026-2027

En fonction du nombre de personnes de la famille inscrites au patronage :

20 €/personne ☐ 18 €/personne si 2 personnes ☐ 15€/personne si 3 personnes et plus ☐

A régler de **préférence par chèque** à l'ordre du PLLF chèque ☐ espèces ☐

L'adhésion au patronage est payable par chèque séparé à l'ordre de PLLF, à verser en 1 seule fois dans la section de votre choix si vous faites partie de plusieurs sections -
merci de mentionner la section

Section de versement :